

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS N° 03/2024

Application des articles L. 2122-21 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par délibération n° 20/025/AG du 04 juillet 2020.

DATE ET N° DE LA DECISION	OBJET
<p>19 05 mars 2024 <i>Modifie l'acte n° 05/24</i></p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation d'une exposition et ateliers « Par les lignes, Parler territoire » du samedi 02 mars 2024 au mardi 02 avril 2024. Contractant : Entrepreneur individuel Audrey REGALA Montant : 4 808,22 € TTC</p>
<p>05 mars 2024</p>	<p>Marché n° 23E03551 - Affaire n° 2023-31 – Marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'école Antoinette CASTELLI de Cecci en école immersive. Attributaire : SAS MELANIE LIBERT ARCHITECTE Enveloppe affectée aux travaux : 357 355,60 € HT</p>
<p>20 08 mars 2024</p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation de deux représentations de conférence gesticulée « Femme s'accorde au féminin » du mardi 12 mars 2024 à 10 h 00 et 14 h 00. Contractant : compagnie « L'UN-FEMME » Montant : 1 455,18 € TTC</p>
<p>21 08 mars 2024</p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation de la représentation « La métamorphose des cigognes » du vendredi 15 mars 2024 à 20 h 30. Contractant : SAS ACME Montant : 4 195,55 € TTC</p>
<p>22 08 mars 2024</p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation des représentations « Rapa » du dimanche 17 mars 2024 à 15 h et le lundi 18 mars 2024 à 09 h 30. Contractant : Compagnie « LES PIEDS DANS LE VENT, A.S.B.L » Montant : 3 444,40 € TTC</p>
<p>Marché n° 24GOUD - Affaire n° 2023-32 - Accord-cadre de travaux Goudronnage sur espaces ouverts à la circulation et parcelles communales</p>	
<p>08 mars 2024</p>	<p>Lot n° 2 « Enrobés à chaud » Attributaire : SAS MOCCHI TRAVAUX PUBLICS Montant maximum : 4 276 000,00 € HT</p>
<p>11 mars 2023</p>	<p>Lot n° 3 « Signalisation horizontale » Attributaire : SARL SIGNA PRO Montant maximum : 107 000,00 € HT</p>
<p>12 mars 2023</p>	<p>Lot n° 1 « Travaux ordinaires » Attributaire : SAS AGOSTINI G & CIE Montant maximum : 996 000,00 € HT</p>

DATE ET N° DE LA DECISION	OBJET
<p style="text-align: center;">23</p> <p>13 mars 2024</p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation de deux représentations « Ces filles-là » qui se sont déroulées le mardi 21 mars 2024 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 représentation scolaire à 14 h 30 ➤ 1 représentation tout public à 18 h 00 <p>Contractant : Association L'Aria (Association des Rencontres Internationales Artistiques) Montant : 3 133,00 € TTC</p>
<p style="text-align: center;">24</p> <p>25 mars 2024</p>	<p>Contrat de cession pour l'organisation de 3 représentations et 6 h de médiations comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mercredi 27 mars 2024 : Médiation à L'Animu + dédicace sur place en lien avec librairie de 14 h 30 à 16 h 30, ➤ jeudi 28 mars 2024 : 1 représentation à 11 h et médiation de 14 h 30 à 16 h 30 au collègue Léon BOUJOT, ➤ vendredi 29 mars 2024 : 1 représentation à 11 h et médiation de 14 h 30 à 16 h 30 au collègue Maria DE PERETTI, ➤ samedi 30 mars 2024 : 1 représentation à 15 h dans les espaces de L'Animu. <p>Contractant : Compagnie « LE FILS DU GRAND RESEAU » Montant : 7 469,94 € TTC</p>
<p style="text-align: center;">25</p> <p>28 mars 2024 Modifie l'acte 39/20</p>	<p>Avenant au contrat de cession pour l'organisation des représentations et ateliers « Davia » comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ vendredi 05 avril 2024 : 2 représentations scolaires à 10 h et 14 h, ➤ samedi 06 avril 2024 : 2 ateliers de danse à 10 h et 12 h - 1 représentation tout public à 15 h, <p>Contractant : Compagnie « SPIRALE » Montant : 9 629,05 € TTC</p>